

14, 15 et 16 Mai 2010

38^{ème} RALLYE NATIONAL du PAYS de DIEPPE

Coupe de France des Rallyes
1^{ère} Division – Coefficient 5

CITROËN RACING TROPHY

REGLEMENT PARTICULIER



Association "DIEPPE-RALLYE"

"ORGANISATEUR TECHNIQUE"

<http://www.rallye-dieppe.com>
diepperallye@orange.fr

A.S.A. PAYS DE DIEPPE

"ORGANISATEUR ADMINISTRATIF"

<http://asapaysdedieppe.ifrance.com>
asapaysdedieppe@wanadoo.fr

38^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE
Coupe de France des Rallyes – 1^{ère} Division – Coefficient 5

REGLEMENT PARTICULIER

Ce règlement particulier complète le Règlement Standard des rallyes (Réglementation - Edition 2010.)

PROGRAMME - HORAIRES

* Parution du règlement	Lundi 8 mars 2010
* Ouverture des engagements	Dès parution du présent règlement
* Clôture des engagements	Lundi 3 mai 2010
* Mise à disposition du carnet d'itinéraire	Jeudi 6 mai 2010
* Horaires des reconnaissances	les 9, 13 mai de 9h. à 19h. le 14 mai - de 9h à 16h
* Publication de la liste des engagés	Mercredi 12 mai 2010 au secrétariat de l'épreuve
* Vérifications administratives	Vendredi 14 mai 2010 de 15h.00 à 19h.00 Samedi 15 mai 2010 de 7h.00 à 10h.00 Concession OPEL Zone industrielle – Dieppe
* Vérifications techniques	Vendredi 14 mai 2010 de 15h.30 à 19h.30 Samedi 15 mai 2010 de 7h.30 à 10h.30 Concession OPEL - Zone industrielle – Dieppe
Parc fermé gardé (Devant Les Bains)	Vendredi 14 mai dès 16h.00
* 1 ^{ère} réunion du Collège des commissaires sportifs	Samedi 15 mai 2010 – 10h45 Lieu à déterminer- Dieppe
* Publication de la liste des équipages admis au départ	Samedi 15 mai 2010 à 11h.30 Tableau d'affichage/Parc fermé
* Parc fermé gardé	Parking Les Bains - Dieppe
. Départ 1 ^{ère} voiture (Parc fermé)	Samedi 15 mai 2010 à 13h.00
. Arrivée 1 ^{ère} voiture (Podium)	Dimanche 16 mai 2010 à 0h.14
* Vérifications finales	Concession OPEL – Zone industrielle - Dieppe
* Publication des résultats	Dimanche 16 mai 2010, au tableau d'affichage, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent au CH 9A
* Remise des prix	Dimanche 16 mai 2010 à 10h30 Grand Casino de Dieppe – Bd de Verdun - Dieppe

ART.1P ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Pays de Dieppe, organisateur administratif et l'association "Dieppe-Rallye", organisateur technique, organisent les 14, 15 et 16 10 mai 2010, avec le concours des moyens techniques mis à disposition par la Ville de Dieppe, une épreuve dénommée :

38^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE

Le 38^{ème} Rallye National du Pays de Dieppe est enregistré comme Rallye National à Participation Etrangère Autorisée (NPEA).

Le présent règlement a reçu le **permis d'organisation de la FFSA n°41 en date du 3 Février 2010**

Organisateur technique :

DIEPPE RALLYE

Secrétariat permanent du Rallye National du Pays de Dieppe:

DIEPPE-RALLYE

Maison des Sports

17 rue Montigny - 76200 DIEPPE

Tél : 0964 269 300 Fax : 02 35 83 23 05 Mail : diepperallye@orange.fr

* Permanence du rallye: Avant le rallye, au secrétariat permanent du rallye
Pendant la durée du rallye, au P.C. de la course,

* Tableau d'affichage: Départ/Arrivée – Parc fermé – DIEPPE
En cours de rallye : Parc de regroupement – Biville la Baignarde

1.1p OFFICIELS

Observateur FFSA	PROUST Jean Michel
Collège des commissaires sportifs - Président	LUNEL Dominique
Membres	GUILLER Gilles - SOULAT Roger
Directeur de course	DIEBOLT Jacques - COLIN Georges
Directeur de course adjoint	DAUBIGNE Jannick
Directeur de course adjoint délégué à Biville	MOREAU Bernard
Adjoints à la direction de course	MONNIER Sylvie
	THORIN Valérie
	LORRE Joseph
	PERROT Elisabeth
Directeurs de course délégués : Parcs	MONNIER Sylvain
	LEMARCHAND Claudine
	LUCAS Gilbert
	MARGUET Annick
	OUDART Fabrice
	PERROT José
	ROGER Jean-Marc
	DESCHAMPS J-Pierre
Commissaires chargés des relations avec les concurrents	LEVAVASSEUR Francis
	LEMMENS Georges
Juges de fait	ANICOTTE Yves et Martine
	LOOTVOET Yvan et Maryline
Médecin chef	DRIS Rachid
Commissaires techniques	BOUQUET J-Guy (Resp.)
	AUBLE J-Louis (Adj)
	LHEUREUX Alain - LEMALE Yves
	BEREAU Regis - FRELAND Alain
	BLANCHETIERE Daniel
	DUROU Hervé - SOURIOUX Pascal
	JARDIN Jonathan
Centre de presse	DUQUESNOY Serge

1.2p ELIGIBILITE

Le 38^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE compte pour:

- La Coupe de France des Rallyes 1^{ère} Division (**coef. 5**)
- Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile de Normandie
- Le Citroën Racing Trophy

1.3p VERIFICATIONS

Les équipages régulièrement engagés au 38^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu les vendredi 14 et samedi 15 mai 2010.

Si les concurrents ne reçoivent pas cette confirmation d'engagement avant le jeudi qui précède l'épreuve, il leur appartient de téléphoner au secrétariat du rallye pour connaître leur horaire de convocation.

Seules les voitures régulièrement engagées seront admises sur les parcs de vérifications. Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire.

Les vérifications finales éventuelles pour les véhicules convoqués seront effectuées à la Concession OPEL à Dieppe. Le prix horaire de la main d'œuvre est de 45 € T.T.C.

ART.3P CONCURRENTS et PILOTES

3.1p DEMANDES D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5p Toute personne désirant participer au 38^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE doit adresser au secrétariat de l'épreuve:

DIEPPE RALLYE
17 rue Montigny
76200 DIEPPE

la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement, avant le lundi 3 mai 2010 minuit (le cachet de la poste faisant foi).

La demande d'engagement dûment complétée doit être accompagnée des documents suivants :

- Copie des licences pilote et copilote
- Copie des permis des pilote et copilote
- Copie de la licence concurrent si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Copie du certificat d'immatriculation du véhicule engagé
- Autorisation du propriétaire si celui-ci n'est pas membre de l'équipage
- Le montant des droits d'engagement
- Photos d'identité des pilote et copilote

3.1.10p Le nombre maximum de partants sera de 150 voitures. (Au-delà, les équipages seront inscrits sur une liste d'attente dans l'ordre d'arrivée de leur demande d'engagement).

A la clôture des engagements, la liste des engagés, ainsi que celle des suppléants, sera publiée et affichée au secrétariat de l'épreuve à partir du mercredi 12 mai 2010.

3.1.11p Les droits d'engagement sont ainsi fixés:

<p>* Avec publicité facultative de l'organisateur : 530 €. * Sans publicité facultative de l'organisateur : 1060 €.</p>

Une réduction de 70€ sera accordée aux concurrents régulièrement inscrits au Citroën Racing Trophy. Ces concurrents ne peuvent prétendre à la prime de départ.

Une prime de départ est prévue ; celle-ci est de 2.5€ par concurrent au delà de 90 concurrents, plafonnée à 60€ (ex : 110 admis à prendre part à la course = prime de départ de 50.00€ par concurrent admis à prendre part à la course).

3.1.12p La demande d'engagement ne sera valable que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement (chèque uniquement). Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque. Les chèques seront mis en banque à la clôture des engagements.

Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (fax, mail ou lettre recommandée) avant le début des vérifications sera intégralement remboursé.

Les cas particuliers seront étudiés par le bureau de Dieppe-Rallye sur demande écrite de l'intéressé(e).

3.3p ORDRE DE DEPART

Les concurrents participant au Citroën Racing Trophy disposeront d'un ordre de départ spécifique dans leur catégorie conformément aux dispositions des règlements spécifiques des trophées respectifs.

3.3.9p Une fiche d'identité comportant le groupe et la classe de la voiture engagée, ainsi que les photos des pilotes et copilotes devra être apposée sur la vitre arrière gauche de la voiture.

ART.4P VOITURES et EQUIPEMENTS

4.1p VOITURES AUTORISEES (conforme au Règlement Standard F.F.S.A.)

4.2p PNEUMATIQUES: (conforme au Règlement Standard F.F.S.A.)

4.3.1.1p ASSISTANCE

Il y a un parc d'assistance unique.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'Organisateur de dispositions particulières qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier et d'une tarification particulière (surfaces supérieures à 80% des surfaces utiles prévues au Championnat de France des Rallyes). Le non respect de ces dispositions comme le défaut de règlement de surfaces particulière sera soumis à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

L'organisateur fournira à chaque concurrent **UNE** plaque "ASSISTANCE" gratuite pour chaque véhicule engagé. Seule cette plaque accompagnée obligatoirement du pare soleil d'identification dûment collé au pare brise du véhicule d'assistance permettra au dit véhicule d'assistance du concurrent de pénétrer dans le parc d'assistance. L'absence dûment constatée en parc d'assistance d'un bandeau de pare-brise ou d'une plaque d'assistance sera passible, à l'encontre du concurrent concerné d'une amende de 160€ à la discrétion des commissaires sportifs.

Une plaque d'assistance complémentaire pourra être délivrée au prix de 80€.

4.3.1.2p En dehors du parc d'assistance, toute opération d'assistance est interdite, de même que le stationnement sur des secteurs de liaison de véhicules d'assistance, de ravitaillement ou d'accompagnement.

4.3.3p Les véhicules d'assistance ou d'accompagnement, suiveurs ou précédents, sont également interdits.

Des juges de fait sont désignés pour surveiller le respect du Code de la Route et du règlement sur les conditions d'assistance par les concurrents.

ART.5P PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative feront l'objet d'un communiqué diffusé avant l'ouverture des vérifications administratives. (Publicité sur les vitres interdites – Rappel - consulter l'article 4.1.1. du Règlement Standard). **Dimension des panneaux de portières 70x50**

ART.6P SITES et INFRASTRUCTURES

6.1p DESCRIPTION

Le 38^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE représente un parcours total de 348,510 km. Il comporte 1 étape divisée en 3 sections, soit 9 épreuves spéciales pour une longueur totale de 129,9 km.

EPREUVES SPECIALES DU 38^{ème} RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE

- * E.S. Auffay - 'Jacquemarts'..... (N° 1/4/7 - 3 x 15,000 km)
- * E.S. Bacqueville - 'La Vienne'..... (N° 2/5/8 - 3 x 14,200 km)
- * E.S. Royville - 'La Saane'..... (N° 3/6/9 - 3 x 14,100 km)

6.2p RECONNAISSANCES

Le carnet d'itinéraire sera à disposition des concurrents régulièrement engagés, à compter du jeudi 6 mai 2010 à l'adresse indiquée dans l'accusé de réception d'engagement.

Les reconnaissances seront tolérées : voir PROGRAMME - HORAIRES

Dans les dates et les horaires ci-dessus, le nombre de passage est limité à 3.

Les concurrents doivent, en l'absence de contrôleurs, pointer eux-mêmes leur feuille de pointage aux endroits indiqués en remplissant la case correspondante au stylo à bille. Des contrôles seront effectués, soit en arrêtant les concurrents, soit en pointant leur passage, des comparaisons étant effectuées ensuite avec les feuilles de pointage. Les feuilles de pointage sont à rendre obligatoirement aux vérifications administratives. L'absence de pointage ou l'absence de feuille de pointage sera considérée comme une infraction et traitée comme tel.

Les concurrents et équipages respecteront les interdictions particulières suivantes :

Commune du CATELIER : Epreuve spéciale LES JACQUEMARTS : respect de la signalisation routière : reconnaissance à pied , voir Carnet d'itinéraire.

Commune de CRESSY : Epreuve spéciale LES JACQUEMARTS : respect impératif de la limitation de vitesse dans la commune : 30km/h

Commune de BACQUEVILLE EN CAUX – Epreuve spéciale VIENNE, reconnaissance à pied en centre ville

Durant les reconnaissances et particulièrement lors des passages dans les localités traversées par les épreuves spéciales, les concurrents devront **IMPERATIVEMENT**, sous peine de sanctions, respecter les règles du Code de la Route ainsi que la signalisation mise en place par l'organisation à la demande des municipalités (Art.6.2.1. de la Réglementation Générale des Rallyes).

6.4p. CIRCULATION

6.4.1.1 Le stationnement et le déchargement des plateaux se feront à l'endroit indiqué sur le carnet d'itinéraire. **La circulation des plateaux et véhicules d'assistance est interdite en centre ville.** Les concurrents qui ne respecteraient pas cette clause, en causant une gêne à la circulation en général, seront passibles d'une pénalité de 160 € à l'appréciation du collège des commissaires sportifs.

* Utilisation des fréquences radio: En aucune façon, les concurrents ou leurs assistances ne devront perturber les moyens radio de l'organisation.

ART.7P DEROULEMENT DU RALLYE

7.1p DEPART

A l'issue des vérifications administratives, les équipages au complet disposeront de 15 (QUINZE) minutes pour se rendre aux vérifications techniques. A l'issue des vérifications techniques, les véhicules seront réunis dans un parc fermé de départ (gardé). Les équipages au complet disposeront de 20 (VINGT) minutes pour se rendre au parc fermé.

7.2p DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

Les signes distinctifs des officiels sont:

Commissaires de route: combinaison

Chefs de poste et autres officiels: chasuble de couleur

7.2.12p Il est prévu un reclassement avant passage sur le podium d'arrivée (CH 9A – Fin de rallye)

7.5p EPREUVES SPECIALES

7.5.1p Les épreuves spéciales seront chronométrées au 1/10^{ème} de seconde.

7.5.17.1p ABANDON

Un concurrent qui abandonne sur le routier ou lors d'une E.S. a l'obligation de prévenir immédiatement la direction de course. Tout autre incident ou accident doit également être aussitôt signalé. Un numéro de téléphone est réservé aux concurrents ; il leur sera communiqué lors des vérifications administratives.

Les concurrents ne prévenant pas immédiatement la direction de course de leur abandon ou de tout accident qu'ils auraient pu constater se verront infliger une pénalité de 160 €.

ART.9P CLASSEMENT

Les résultats du rallye seront affichés le dimanche 16 mai 2010, dans le délai de trente minutes après l'arrivée au CH 9A du dernier concurrent.

Il sera extrait du classement général, un classement par groupes, un classement par classes, un classement féminin ainsi qu'un classement spécifique à chacun des Trophées.

ART.10P PRIX

10.1p REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu dimanche 16 mai à partir de 10h30 au Grand Casino de Dieppe.

Les équipages classés qui n'y participeraient pas au complet perdront le bénéfice de leur prix.

PRIX EN ESPECES CUMULABLES (ME = montant de l'engagement payé par le concurrent)

1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	Total distribuable
-----------------	------------------	------------------	------------------	--------------------

SCRATCH

1,5 ME	ME	0,75 ME	0.5 ME	3,75 ME
--------	----	---------	--------	---------

CLASSES

+ de 10 partants	ME	0.5 ME	0.2 ME
de 4 à 10 -	0,75 ME	0.5 ME	
de 1 à 3 -	0,5 ME		

1.7 ME x 26 = 44.2 ME

FEMININ

0.5 ME (cumulable)	0.5 ME
--------------------	--------

TOTAL DISTRIBUABLE	48.45 ME
---------------------------	-----------------

Chacun des équipages classés recevra une coupe.

Annexe 1 Itinéraire – Horaire

38ème RALLYE NATIONAL DU PAYS DE DIEPPE

Itinéraire - Horaire

C.H.	E.S.		Km. Partiel	Km. Total	Temps imparti	1er concurrent	
Samedi 15 Mai 2010							
1ère Section	0		Dieppe - Podium	0,000	0,000	0:00	13:00
	0A		Tôtes - Entrée Assistance	31,800	31,800	0:45	13:45
	0B		Tôtes - Sortie Assistance			0:20	14:05
	1		Auffay	5,910	37,710	0:15	14:20
		DES.1	Les Jacquemarts	(15,000)		0:03	14:23
	1A		Tôtes - Entrée Assistance	29,600	67,310	0:30	14:53
	1B		Tôtes - Sortie Assistance			0:30	15:23
	2		Bacqueville en Caux	16,010	83,320	0:18	15:41
		DES.2	Vienne	(14,200)		0:03	15:44
	3		Biville la Rivière	17,400	100,720	0:17	16:01
		DES.3	Saane	(14,100)		0:03	16:04
	2ème Section	3A		Biville la Baignarde - Ent. Regrt	22,650	123,370	0:25
3B			Biville la Baignarde - Sort. Regrt			0:30	16:59
3C			Tôtes - Entrée Assistance	7,200	130,570	0:15	17:14
3D			Tôtes - Sortie Assistance			0:30	17:44
4			Auffay	5,910	136,480	0:15	17:59
		DES.4	Les Jacquemarts	(15,000)		0:03	18:02
4A			Tôtes - Entrée Assistance	29,600	166,080	0:30	18:32
4B			Tôtes - Sortie Assistance			0:30	19:02
5			Bacqueville en Caux	16,010	182,090	0:18	19:20
		DES.5	Vienne	(14,200)		0:03	19:23
6			Biville la Rivière	17,400	199,490	0:17	19:40
		DES.6	Saane	(14,100)		0:03	19:43
3ème Section	6A		Biville la Baignarde - Ent. Regrt	22,650	222,140	0:25	20:08
	6B		Biville la Baignarde - Sort. Regrt			0:30	20:38
	6C		Tôtes - Entrée Assistance	7,200	229,340	0:15	20:53
	6D		Tôtes - Sortie Assistance			0:30	21:23
	7		Auffay	5,910	235,250	0:15	21:38
		DES.7	Les Jacquemarts	(15,000)		0:03	21:41
	7A		Tôtes - Entrée Assistance	29,600	264,850	0:30	22:11
	7B		Tôtes - Sortie Assistance			0:30	22:41
	8		Bacqueville en Caux	16,010	280,860	0:18	22:59
		DES.8	Vienne	(14,200)		0:03	23:02
	9		Biville la Rivière	17,400	298,260	0:17	23:19
		DES.9	Saane	(14,100)		0:03	23:22
9A		Dieppe – Fin de rallye - Reclassement					
9B		Dieppe - Podium & P.Fermé	50,250	348,510	1:00	0:22	